LA SEPTIÈME DÉCENNIE

LIBRARY
Canadian Heritage
THE DRIVEWAY

La septième décennie 1969–1980

(Bref aperçu des activités de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada au cours des années 1969–1980. Cette brochure fait suite à *Présence*, qui relate l'histoire des 60 premières années de l'AIIC.)

Association des infirmières et infirmiers du Canada
50, The Driveway
Ottawa K2P 1E2

1981

©1981, Association des infirmières et infirmiers du Canada

Imprimé au Canada

Avril 1982

ISBN 0-919108-72-5

Suite à donner . . .

En 1968, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada publiait un bref aperçu des 60 premières années de son histoire. Depuis la rédaction de *PRÉSENCE*, dix ans se sont écoulés; le moment est maintenant venu de donner une suite, de relater les principaux événements de la septième décennie. On se souviendra d'elle comme d'une période de réalisations et de progrès dans toutes les sphères de l'activité infirmière, de la pratique clinique à la recherche. Cette brochure n'aurait jamais vu le jour sans la collaboration de nombreuses adhérentes et de membres du personnel de l'AIIC. Nous citerons, entre beaucoup d'autres, Shirley Stinson, présidente, Glennis Zilm, Beryl Darling et Lillian Pettigrew. Je ferai une mention toute particulière de Helen K. Mussallem, qui a consacré un temps considérable à mettre en forme, coordonner, vérifier et relire le manuscrit.

Nous sommes déjà engagées dans les années '80 et nous voyons clairement quelle direction prendre et quels défis relever. Mais les réalisations des années '70 ont préparé la voie; la profession peut entrer dans une nouvelle phase de développement. Ce sera une période de consolidation, d'influence prépondérante pour les infirmières, qui sauront multiplier l'impact de leur action par une collaboration accrue avec les autres organismes intéressés à la santé.

La septième décennie a été pour la profession infirmière une période de maturation et d'enthousiasme, et également de défi, de consolidation et de croissance. Nous nous devions de la relater.

Ginette Rodger
Directrice générale
Association des infirmières
et infirmiers du Canada

Ottawa, Canada
Avril, 1982

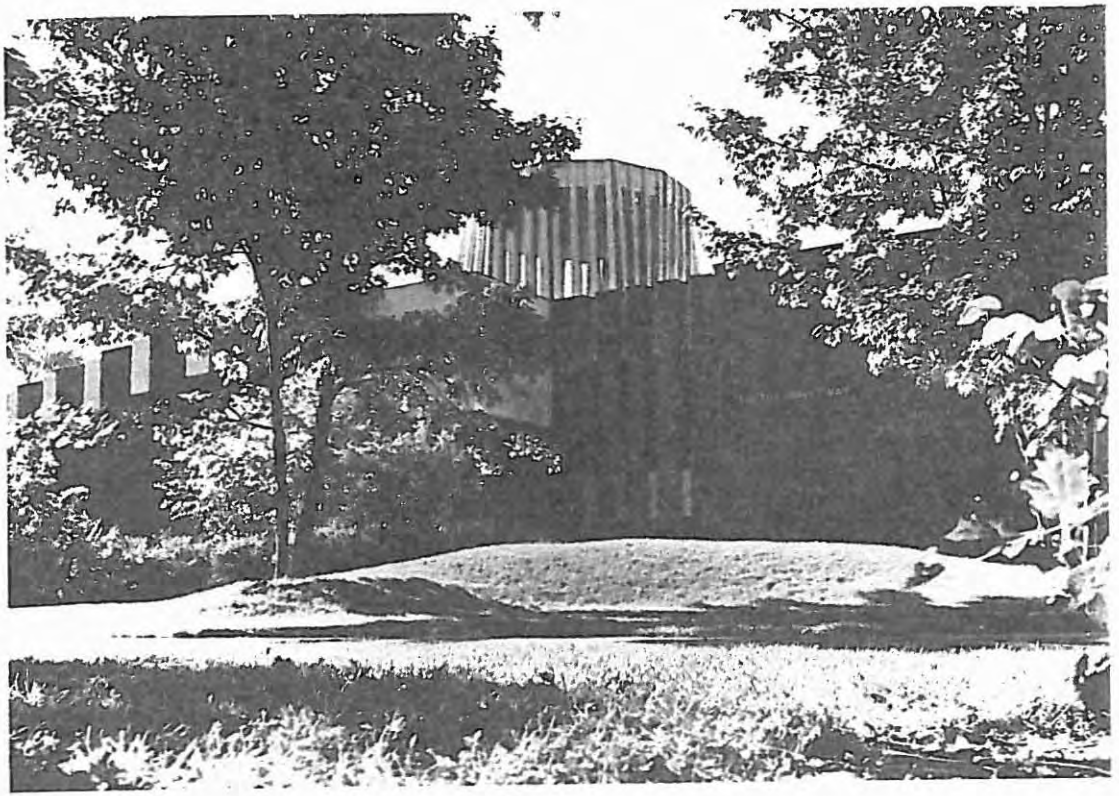

La Maison de l'AIIC, 50 The Driveway, Ottawa.

Table des matières

		Page
	PRÉFACE	vii
I.	ENGAGEMENT À SERVIR	1
	Formation infirmière	2
	Pratique infirmière/Service infirmier	3
	Administration	4
	Recherche	5
	Service des examens	6
	Service d'information	9
	Liaison	10
	Fondation des infirmières et infirmiers du Canada	12
II.	JALONS	17
III.	HISTOIRE	30
	Distinctions honorifiques	33
	Présidentes	35
	Directrices générales	33
	Assemblées annuelles	33
IV.	CAP SUR LA HUITIÈME DÉCENNIE	33

LIBRARY
Canadian
OTTAWA

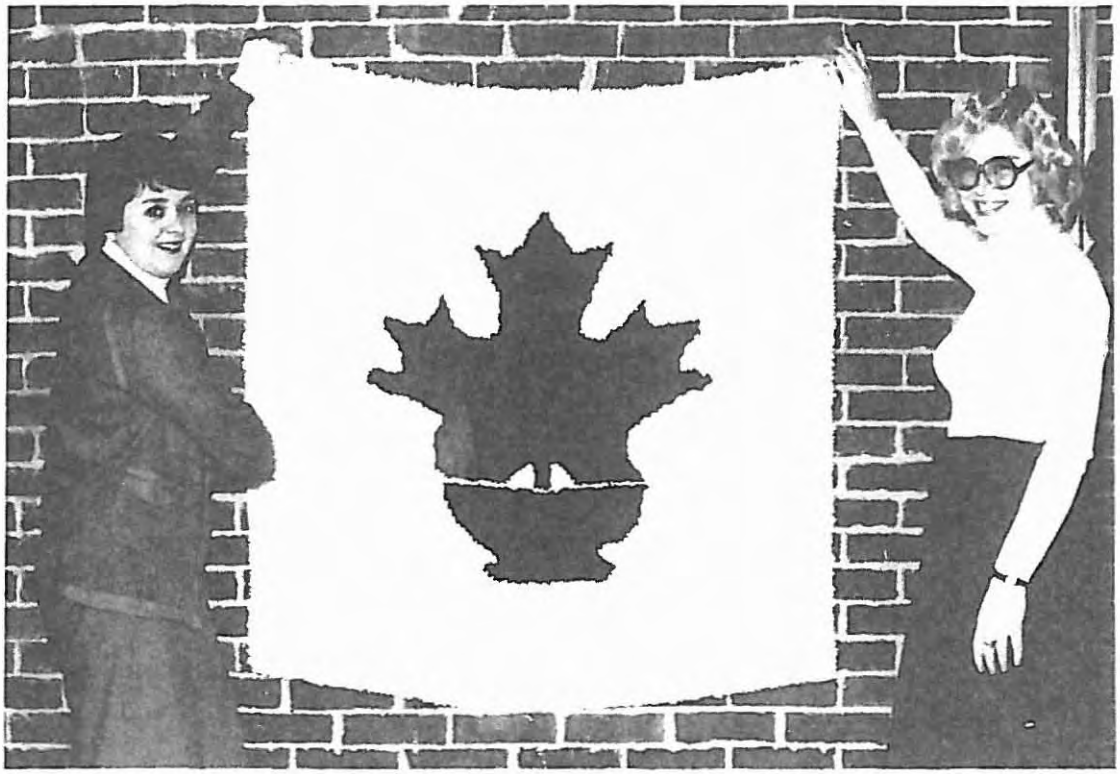

Deux membres du personnel accrochent une pièce murale portant le symbole graphique de l'AIIC, 1977.

I. ENGAGEMENT À SERVIR

Pour l'être humain, la septième décennie est le moment de prendre sa retraite, de mener une vie plus facile; c'est l'heure de la réflexion, non de l'action. Il n'en va pas de même d'une association professionnelle, qui entre au contraire dans la plénitude de ses moyens et de sa vitalité. L'AIIC n'a pas dérogé à cette loi: de 1969 à 1980 elle a augmenté très sensiblement le nombre de ses adhérentes de même que, et c'est un fait significatif, son influence sur la santé au Canada. Sous l'effet des changements radicaux et globaux survenus dans le pays, l'Association est intervenue dans de nouveaux domaines et a modifié ses exigences et ses priorités.

Au cours de la décennie, le nombre de ses membres est passé de 78,416 en 1968 à 127,746 en 1979, soit une augmentation de 61 p. cent. Cet essor a renforcé la profession et rendu inévitable la reconnaissance des infirmières, qui, dans les soins de santé, sont devenues le groupe professionnel le plus important avec, comme conséquence, un accroissement des demandes reçues, des services fournis et des dépenses encourues tant à l'association nationale que dans les associations provinciales et territoriales.

Les initiatives individuelles et de groupe ont été un levain pour l'activité de l'AIIC. Plus le nombre de ses membres augmente, plus on attend de l'Association qu'elle ait un impact sur tous les aspects des programmes de santé du Canada.

Les signes de la maturité et de la force de l'Association abondent: publications, en particulier *The Canadian Nurse* et *L'infirmière canadienne*, prises de position, changements de politique, mémoires, groupes de travail et groupes d'étude sont autant de preuves que l'Association a cessé de vivre repliée sur elle-même pour se tourner délibérément vers des objectifs plus larges, vers des horizons nationaux et internationaux.

Durant cette période, l'évolution a touché les trois grands domaines de la profession que sont la formation, la pratique, ainsi que le bien-être social et économique de l'infirmière. Mais à cela, il faut ajouter l'administration et la recherche, qui ont suscité un intérêt grandissant et sont en fait devenues des questions aussi importantes que les trois autres.

Les facteurs qui ont provoqué ces changements sont nombreux. Il faut d'abord noter l'obligation de s'adapter à la population desservie, elle-même changeante. Par exemple, pour de multiples raisons: promotion publique d'un nouveau style de vie, conscience des périls causés par l'environnement et par les maladies professionnelles, on insiste maintenant davantage sur la prévention. Les rapides progrès technologiques offrent aux infirmières de nouvelles possibilités et multiplient les spécialités: unités de soins intensifs, unités de soins coronariens et unités de soins rénaux. Paradoxalement, les changements technologiques, tant appréciés parce qu'ils sauvent des vies, sont aussi à l'origine de la recrudescence de maladies chroniques: cancer, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques et maladies rénales.

L'attitude nouvelle des infirmières n'est pas la moindre des raisons qui ont provoqué cette évolution. Plus confiantes dans leur formation, dans leur compétence et dans leurs aptitudes, les infirmières affirment de plus en plus l'importance de leur rôle dans la prestation des soins de santé.

Durant les années '70, elles ont porté un intérêt croissant aux questions touchant la société, aux questions politiques et juridiques qui influent sur la santé et la prestation des soins, et elles ont invité l'Association à s'y intéresser. De fait, entre 1969 et 1980, l'AIIC a présenté à des commissions ou groupes de travail gouvernementaux plus de mémoires que dans aucune autre décennie. Cette activité montre bien qu'elle a pris davantage conscience de ces aspects de la profession.

De subtils changements sont intervenus dans le service de recherche et de consultation. On a pris conscience qu'il fallait avoir le souci de l'ensemble de la profession. De cette exigence sont nés des services qui, appuyés par des experts, des comités spéciaux et des groupes de travail, peuvent répondre à des intérêts plus variés et offrir plus de programmes. Malgré cela, le service de recherche et de consultation continue de s'occuper très sérieusement de la formation, de la pratique, et du bien-être social et économique de l'infirmière.

FORMATION INFIRMIÈRE

C'est le rapport Weir, publié en 1932 sous le titre: "Survey of Nursing Education in Canada", qui recommanda pour la première fois que les infirmières reçoivent leur formation dans le cadre du système d'éducation. Ce souhait est devenu réalité au cours de la septième décennie. Les années '70 ont vu la fin des écoles d'infirmières liées à des hôpitaux et leur remplacement par des institutions d'enseignement comme les collèges communautaires et les cegeps qui, dans le cadre du système général d'éducation, ont offert, au niveau postsecondaire, des programmes plus courts menant à un diplôme.

Selon la brochure "Statistiques 1969", en 1968 les 209 programmes de formation infirmière menant à un diplôme étaient, à l'exception de 26, tous offerts par des écoles d'infirmières liées à des hôpitaux, ces 26 autres étant dispensés par des établissements d'éducation. Dix ans plus tard, les données rassemblées par le service de recherche de l'AIIC nous montrent qu'en 1978 il existait 104 programmes préparant les infirmières au diplôme, que 73 d'entre eux étaient dispensés par les systèmes d'éducation provinciaux (collèges communautaires, cegeps), 6 par des écoles d'infirmières indépendantes ou régionales, et 25 seulement par des écoles d'infirmières liées à des hôpitaux. La diminution du nombre total de programmes offerts est attribuable à leur regroupement au moment de leur prise en charge par les collèges communautaires.

En 1968, 39 programmes universitaires préparaient les infirmières au baccalauréat, parmi ces derniers, 26 offraient une spécialisation et 13 étaient des programmes généraux destinés aux infirmières déjà diplômées; il existait aussi 7 programmes de maîtrise.

En 1978, 22 institutions canadiennes de niveau universitaire offraient 42 programmes de baccalauréat (21 programmes de base, 21 de niveau supérieur). C'est dans le programme de maîtrise que le changement était le plus significatif puisque, à cette même date, il en existait 28, dispensés dans 8 universités.

Si le nombre de programmes de baccalauréat n'a pas changé notablement depuis 1968, l'important est que beaucoup d'entre eux aient été intégrés aux études de niveau comparable. Ainsi la formation infirmière n'est pas isolée des autres professions.

L'Association continue d'appuyer les recommandations du comité de 1970 sur la formation infirmière. Elle demande que tous les enseignants en formation infirmière possèdent au moins un baccalauréat et que ceux qui enseignent au niveau du baccalauréat et de la maîtrise aient au minimum un diplôme de niveau supérieur à celui auquel ils enseignent.

Durant cette période, les besoins de la population desservie ont évolué et les programmes de formation infirmière ont été modifiés en conséquence. Par exemple, en 1973, l'AIIC et Santé et Bien-être social Canada ont conjointement parrainé une conférence nationale sur "l'infirmière et le service communautaire", dont le but principal fut de chercher les moyens d'adapter les programmes aux besoins. On apporta des modifications aux programmes d'étude pour qu'ils satisfassent aux exigences de travail imposées à l'infirmière en milieu communautaire. Aujourd'hui l'infirmière se prépare à travailler de façon plus autonome et même à exercer sa profession en tant que praticienne indépendante. À leur assemblée annuelle de 1978, les membres de l'AIIC ont invité instamment les universités dispensant un programme de baccalauréat à introduire dans la formation de base une préparation aux soins infirmiers primaires.

Ces changements ont porté leurs fruits. L'infirmière est actuellement mieux préparée à satisfaire aux demandes de la population et à fournir des soins de meilleure qualité.

L'informatique est introduite à l'AIIC en 1975.

Les nombreuses mutations survenues dans le domaine de la formation infirmière durant la septième décennie ont été à la source de nouvelles initiatives:

— L'AIIC, avec l'appui de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada et de l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing, a entrepris "l'Opération Bootstrap". Ce projet fait suite à la conférence nationale tenue par l'AIIC en 1978 et consacrée à la préparation des infirmières au doctorat; il vise à la création de programmes de doctorat en sciences infirmières dans les universités canadiennes.

— L'AIIC, toujours avec les deux mêmes associations, s'est attelée à la création d'un programme national d'agrément des programmes de formation infirmière.

— L'AIIC prépare actuellement une déclaration sur les conditions minimales d'admission à la pratique infirmière.

— L'AIIC étudie les questions soulevées par la formation des infirmières spécialisées en administration en soins infirmiers.

Deux événements ont marqué la septième décennie: en 1978, la publication des *Normes canadiennes de la formation infirmière*, et en 1979, la tenue de la Conférence nationale de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada sur la formation infirmière, qui a eu beaucoup de succès et dont les travaux ont été publiés dans le document *Retour aux sources*. L'assemblée annuelle de 1980 a, par une motion, demandé la tenue d'une deuxième conférence en 1982.

Les années '70 ont également connu un intérêt croissant pour la formation continue des infirmières. Deux conférences nationales ont été tenues sur ce sujet et des recommandations ont été présentées à l'AIIC.

En 1980, les membres de l'AIIC ont fait le nécessaire pour que leur association prenne part à la formation continue et fournisse aux infirmières du Canada une prise de position sur cette question.

PRATIQUE INFIRMIÈRE/SERVICE INFIRMIER

L'intérêt de l'AIIC pour l'élaboration de normes de formation infirmière et de rendement de la profession ne s'est pas démenti durant cette période. Le document mentionné plus haut: *Normes canadiennes de la formation infirmière* n'est qu'un exemple du gros travail fourni pour établir des normes de soins, de service et de pratique.

En 1969, l'AIIC a publié: "Normes du service infirmier dans les services de santé (guide d'auto-évaluation); en 1972, *Directives pour l'élaboration des normes de soins infirmiers*. En 1980, la publication du document: *Définition de la pratique infirmière/normes de la pratique infirmière* a marqué la fin de la première étape de cette opération. Le début de la seconde étape, qui est la mise en oeuvre des normes, était prévu pour 1981.

Depuis 1968, de nombreux changements sont survenus dans la pratique infirmière, dans le cadre où elle s'exerce et dans son champ d'action.

La majorité des infirmières travaille encore dans des hôpitaux, mais on tend de plus en plus à traiter la maladie et à promouvoir la santé dans la collectivité même. Le nombre d'infirmières pratiquant dans un cadre communautaire augmente.

A l'hôpital, on s'efforce de confier à un autre personnel les tâches autres que les soins eux-mêmes; les infirmières, déchargées de ces fonctions, peuvent assumer en partie celles qui relevaient jusqu'ici du médecin. On tend vers une semaine de travail de trois jours de 12 heures. Le travail d'équipe, permettant l'utilisation des compétences des autres membres du personnel, est évidemment de règle.

Dans divers établissements, on insiste sur le système dit de soins primaires. L'infirmière "primaire" assume pour 24 heures la responsabilité des soins d'un patient avec l'aide d'infirmières associées, qui exécutent son plan de soins en son absence. Le travail d'équipe est aussi évident dans le recours plus fréquent à des conseillères en soins infirmiers qui travaillent avec les infirmières de service général.

LIBRARY
Canadian Nurses' A
50 THE DRIVEWAY
OTTAWA, ONT. K2P 1
CANADA

Depuis 1970, date de publication par l'AIIC du document "Déclaration concernant la clinicienne spécialisée", l'Association n'a cessé de s'intéresser à la spécialisation. La tendance à la spécialisation, prévue d'ailleurs par l'AIIC (document de travail de 1973) et appuyée par elle (prise de position de 1973) s'affirme de plus en plus. A cause des progrès des techniques médicales et du caractère changeant de la maladie, les infirmières se spécialisent et se destinent à une unité de soins coronariens, une unité de soins intensifs ou une unité de soins rénaux. (Une résolution de l'assemblée annuelle de 1980 a demandé au conseil d'administration de l'AIIC d'étudier la possibilité de mettre au point des examens d'agrément dans les principaux secteurs de spécialisation infirmière.)

Le groupe de travail chargé des normes de la pratique infirmière photographié au cours de sa réunion d'août 1979.
Debout: Myrtle Tregunna, coordinatrice des soins de jour, St. Vincent Hospital, Vancouver; Karen Mills, directrice adjointe, conseil d'hygiène, Edmonton; Jessica Ryan, infirmière chef, Chaleur General Hospital, Bathurst, N.B.; Louise Lévesque, directrice de projets, AIIC;
Assises: Evelyn Adams, professeur associé de sciences infirmières, Université de Montréal; Louise Lemieux-Charles, directrice, projet du processus infirmier, Registered Nurses Association of Ontario; Pat Wallace, directrice de projet.

Un des événements les plus marquants de la septième décennie, et même de l'histoire de la profession, a été l'apparition de l'infirmière praticienne indépendante.

En 1968, on manquait d'infirmières. Depuis, on est passé successivement par des phases d'excédent et des phases de pénurie. Actuellement nous sommes de nouveau menacés par la pénurie, particulièrement dans:

(1) les hôpitaux,
- les unités de soins spéciaux,
- les équipes de nuit,
- durant les mois d'été et
- dans les postes administratifs supérieurs,

(2) dans les collectivités rurales ou isolées.

Il n'est pas sans intérêt de comparer les données statistiques. En 1968, il y avait 95,553 infirmières employées à temps plein ou à temps partiel; de ce nombre, 40.1 p. cent appartenaient au groupe d'âge en dessous de 25–29 et 39.9 p. cent, au groupe d'âge 30–49. Par contre, en 1978 sur les 165,524 infirmières employées à temps plein et à temps partiel, 35.5 p. cent appartenaient au groupe d'âge en dessous de 25–29 et 50.2 p. cent, au groupe d'âge 30–49.

En 1979, le gouvernement fédéral a demandé au juge Emmet Hall d'effectuer une étude sur le système de soins de santé du Canada. Cette étude et, en particulier, le mémoire de l'AIIC présenté à la commission Hall *"Pour revitaliser le système de santé"* peuvent être pour les soins infirmiers le point de départ des changements les plus intéressants que l'on ait connus au Canada. Si les recommandations de l'AIIC sont acceptées, nous pourrions au cours de la prochaine décennie assister:

- au lancement de programmes destinés à promouvoir les soins de santé primaires,
- à la création de nouveaux points d'accès (l'infirmière) au système de soins,
- à l'utilisation plus efficace de tout le personnel de santé qualifié,
- à l'amélioration continuelle, enfin, des programmes destinés à satisfaire les besoins des malades.

BIEN-ÊTRE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Durant la septième décennie, le conseil d'administration a eu continuellement le souci des relations de travail; en 1976, il a été décidé que la création d'une Direction des relations de travail était une priorité pour les années 1976–1978. En septembre 1977, une directrice a été nommée et deux services sont devenus opérationnels: d'une part, statistiques et information et, d'autre part, formation. La création de cette direction est fondée sur la conviction que la profession est responsable du bien-être social et économique de ses membres par l'établissement et la mise en oeuvre de normes de pratique, l'encouragement à la création et à la promotion de programmes de formation, ou l'aide aux infirmières dans leur cadre de travail.

Beryl Plumptre, vice-présidente de la commission de lutte contre l'inflation, adresse la parole à la réunion de représentantes du bien-être social et économique, à la Maison de l'AIIC, le 20 avril 1976.

Cours d'extension en administration d'une unité de soins infirmiers, colloque d'Ottawa, 20–24 septembre 1976.

ADMINISTRATION

Au cours de la septième décennie, l'administration et le rôle de l'infirmière administratrice ont reçu des marques d'intérêt et de reconnaissance comme jamais auparavant dans l'histoire de la profession.

L'AIIC a officiellement consacré leur importance en 1972 lorsque, par une modification de ses statuts, elle a permis à un membre de représenter l'administration en soins infirmiers au conseil d'administration de l'Association.

Les vents du changement ont modifié le rôle de l'infirmière dans l'élaboration des décisions, ainsi que l'organisation de nombreux hôpitaux. Auparavant l'infirmière en chef était directrice des soins infirmiers. Maintenant elle voit son rôle élargi, on reconnaît l'importance de son rôle administratif. Dans certains hôpitaux, l'infirmière en chef porte le titre de "vice-présidente, soins infirmiers"; ailleurs, elle est vice-présidente à part entière et participe à l'élaboration des décisions.

L'AIIC appuie cette évolution; elle ne cesse pourtant de prodiguer des avertissements. À ses yeux, la responsable du service de soins infirmiers doit être une infirmière dûment formée et qualifiée, membre du personnel administratif supérieur et responsable directement devant le directeur général.

L'intérêt pour ces questions a atteint son apogée en 1980. Cette année-là, le Collège canadien des directeurs de services de santé a parrainé une conférence sur l'administration en soins de santé. Enfin, à l'assemblée annuelle de cette même année, les membres de l'AIIC ont demandé que l'Association organise, à l'intention des infirmières administratrices, une conférence sur les pouvoirs et les responsabilités liés à la gestion des soins infirmiers et qu'elle étudie les questions inhérentes à la formation des infirmières en administration.

RECHERCHE INFIRMIÈRE*

La façon la plus rapide et la plus claire d'illustrer les changements radicaux survenus dans ce domaine au Canada est peut-être de comparer le rôle actuel de l'Association et ce qu'il était en 1969.

Les priorités et les orientations adoptées à cette époque montrent que l'AIIC faisait bien peu pour la recherche, à l'exception notable de la bibliothèque à laquelle elle a toujours attaché une grande importance et dont elle a fait la collection la plus remarquable qui existe au Canada dans cette spécialité. Le nombre des ouvrages, y compris ceux consacrés à la recherche, n'a cessé de croître au cours de cette période et la bibliothèque reste la meilleure de son espèce.

---

*Pour plus de détails sur le développement de la recherche en sciences infirmières, y compris le rôle de l'AIIC, voir par Shirley M. Stinson "Central Issues In Canadian Nursing Research" dans B. Lasor et M. R. Elliott (ed.), *Issues in Canadian Nursing*, Prentice-Hall: Scarborough, 1977, pp. 3–42. Pour une mise à jour jusqu'à 1978 par le même auteur, voir "La recherche en nursing; L'état des connaissances," dans G. Zilm, O. Larose et S. Stinson (ed.), *PhD (Nursing)*, Ottawa: AIIC, 1978. pp. 12–23.

La bibliothèque de l'AIIC devient la bibliothèque Helen K. Mussallem en juin 1980.

Peu à peu l'AIIC a commencé à jouer un rôle primordial et croissant dans la promotion de la recherche, et cela, de bien des manières: en établissant un comité de la recherche infirmière (devenu comité permanent en 1978), en élaborant un code d'éthique pour la recherche, en modifiant les statuts (1976) de façon à introduire au conseil d'administration un membre représentant la recherche, en parrainant la Conférence nationale de 1977 sur la recherche infirmière en collaboration avec l'Université d'Ottawa et avec l'appui du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, en publiant dans les revues de l'Association des recensions d'ouvrages et des articles choisis sur la recherche, enfin en plaidant en faveur d'une augmentation du financement consacré à la recherche infirmière au niveau national.

En 1980, à la suite du Colloque national sur la préparation des infirmières canadiennes au doctorat, proposé par l'AIIC et coparrainé par la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing grâce à une subvention de la Fondation W. K. Kellogg, l'AIIC, de concert avec ces deux associations, présente à la Fondation Kellogg une demande de financement de 5.2 millions de dollars. On veut ainsi subventionner le lancement d'un programme de doc-

Le comité spécial de la recherche infirmière (AIIC, 1977), de gauche à droite: Rose Imai, Odile Larose, Jacqueline Chapman, Helen K. Mussallem, Joan Gilchrist, Peggy Overton, Helen Glass, Margaret Rosso, Ada Simms, Lesley Degner, Marion Kerr.

torat en soins infirmiers et de deux consortiums de recherche, des bourses d'urgence pour la préparation au doctorat, la diffusion des recherches en cours et la constitution d'un fichier des infirmières titulaires d'un doctorat. Si en 1976 l'AIIC a centré ses efforts sur la préparation au doctorat, il est devenu vite évident que la création de programmes de doctorat et l'effet de la recherche sur la pratique seraient limités tant qu'il n'existerait pas au Canada une forte infrastructure de recherche. A cela s'ajoutaient des priorités connexes: le financement des candidates au doctorat, la diffusion des projets de recherche et la mise à jour du fichier des infirmières titulaires du doctorat. A cet égard, l'AIIC a publié en 1980 les premières statistiques sur la question au Canada. On a pu ainsi constater que, s'il y avait en 1969 20 infirmières ayant un doctorat, elles étaient environ 80 en 1980. De plus, à cette date, plus de 70 étaient inscrites à un quelconque programme de doctorat.

En bref, durant cette période, l'AIIC par son rôle d'entraîneur dans ce domaine s'est littéralement dépassée.

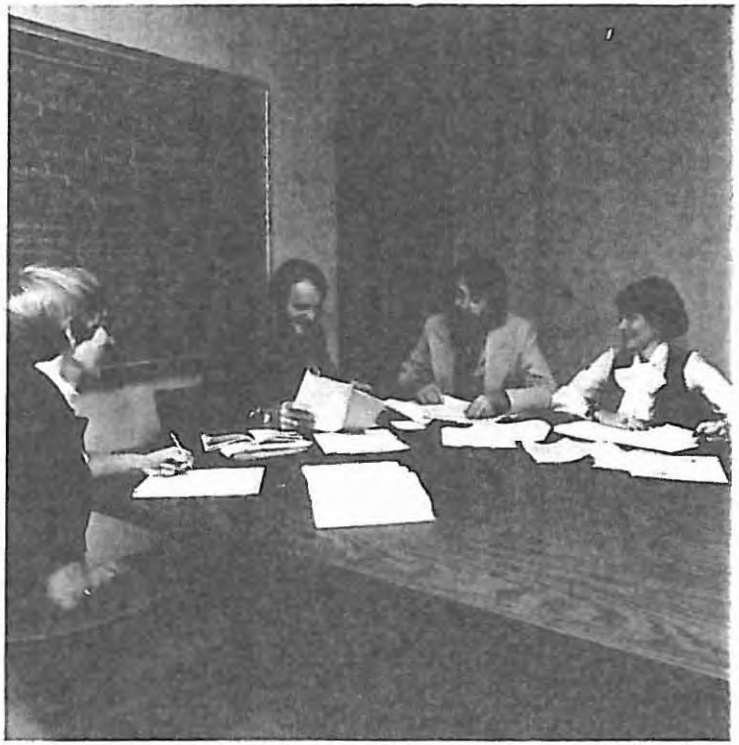

Eric Parrot, directeur du Service des examens en consultation avec des membres du personnel, 1976.

SERVICE DES EXAMENS DE L'AIIC

Devenu partie de l'AIIC en 1970, le Service des examens continue de se développer. Il fait passer régulièrement des examens aux candidats désireux de recevoir l'autorisation d'exercice. Il contrôle leurs connaissances théoriques et s'assure qu'ils ne présentent aucun danger pour la profession.

Grâce à ce service la compétence des infirmières de tout le Canada est utilisée pour l'élaboration de tests qui sont statistiquement valables et qui mesurent les caractéristiques, les aptitudes et les processus mentaux. En 1980, un examen de synthèse a été introduit. Fruit du long et dur travail d'un vaste groupe d'infirmières dévouées, il marque la fin de l'examen en cinq parties; il n'est pas impossible que le Canada soit ainsi le premier pays au monde à utiliser un examen de synthèse au niveau national pour autoriser les infirmières à pratiquer. Fait significatif, c'est la première fois qu'un examen d'autorisation est conçu en anglais et en français.

Membres du personnel de la bibliothèque et des revues.

SERVICE D'INFORMATION

L'AIIC maintient un service de relations publiques complet pour assurer la visibilité de l'Association et de la profession infirmière. Par divers moyens — programme continu de relations avec le public et avec les professionnels de la santé, recours aux média écrits et électroniques — le service explique les projets et les programmes de l'Association, fait connaître les assemblées annuelles, les colloques et autres événements spéciaux. Il maintient aussi le contact avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour coordonner un programme national.

L'objectif du programme d'information est de recueillir, classer et diffuser l'information sur les soins infirmiers afin de faire comprendre et appuyer la politique de l'AIIC auprès des membres de la profession, des professions et groupes connexes, des organismes gouvernementaux et du public. Parmi tous les moyens utilisés, on notera les publications mensuelles de l'Association: *The Canadian Nurse* et *L'Infirmière canadienne*. Ces deux revues rendent compte de l'ensemble des activités dans le domaine infirmier et offrent des articles, généraux ou techniques, intéressant l'ensemble de la profession. Leur tirage mensuel commun est de 145,000 exemplaires, ce qui, en dix ans, représente une augmentation de 61 p. cent.

L'AIIC est l'organe national des infirmières canadiennes; à ce titre elle maintient le contact avec nombre de ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, avec une centaine d'organismes ou d'agences connexes à la santé, ainsi qu'avec les média. Le terme de liaison en est venu à désigner un ensemble d'activités diverses de l'Association: représentation officielle à des comités externes, à des conférences, à des comités de travail, consultation, soumission de mémoires à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, adhésion enfin à des organisations nationales et internationales.

L'AIIC est membre du Conseil international des infirmières et, à ce titre, continue de représenter les infirmières canadiennes à ce niveau et de communiquer en leur nom avec les organismes internationaux de santé.

Dans le cadre du programme de soins infirmiers à l'étranger du CII et grâce à la collaboration des associations membres et des associations d'infirmières du monde entier, l'AIIC organise des visites d'étude pour les infirmières des pays membres du CII. De plus, elle aide les infirmières canadiennes désireuses de travailler ou d'étudier à l'étranger.

Dans le cadre de leur programme d'études, cinq infirmières françaises visitent la bibliothèque de l'AIIC et rencontrent la bibliothécaire, Margaret L. Parkin.

En 1971, quand la Commonwealth Nurses Foundation a été créée, l'AIIC était parmi les associations fondatrices.

L'AIIC collabore également avec des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux comme l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation panaméricaine de la santé, l'Agence canadienne de développement international, le Service universitaire canadien outre-mer, la Société canadienne de la Croix-rouge et l'Ambulance Saint-Jean.

FONDATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU CANADA

A la fin de la décennie, la Fondation avait décerné 114 bourses, dont 95 pour des études de maîtrise et 19 pour des études de doctorat. Elle est encore le seul organisme qui se consacre exclusivement à la promotion des études en sciences infirmières.

La Fondation des infirmières et infirmiers du Canada célèbre son dixième anniversaire en 1972 durant le congrès de l'AIC à Edmonton.

L'AIIC entretient des liens étroits avec "la Fondation", comme elle l'appelle familièrement. Elle assure son secrétariat permanent depuis sa création, due d'ailleurs à une initiative de notre conseil d'administration. La Fondation, abritée par l'AIIC, s'est donné un caractère officiel par une brochure et un symbole graphique. Durant ces années, Helen K. Mussallem, directrice générale de l'AIIC, en a été la secrétaire-trésorière.

Le colloque sur la préparation des infirmières canadiennes au doctorat a été un événement remarquable. A la demande du conseil d'administration de l'AIIC, la Fondation a été le dépositaire du financement, fourni par la fondation Kellogg; elle a aussi coparrainé cette manifestation, avec, d'ailleurs, l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing.

II. Jalons

Vous trouverez ci-dessous la mention, année par année, des événements qui ont marqué la profession infirmière au Canada depuis 1969. Ce compte rendu ne se prétend pas exhaustif.

1969

- Le 14e congrès quadriennal du Conseil international des infirmières (CII) et l'assemblée du Conseil des représentantes nationales ont lieu à Montréal en juin. A cette occasion, l'AIC reçoit plus de 10,000 infirmières professionnelles venant de 85 pays membres du CII. C'est la plus forte assistance à un congrès jusqu'à maintenant.
- Trois canadiennes sont élues au CII et à ses comités pour le mandat 1969–1973. Ce sont: Alice Girard, deuxième vice-présidente; Lyle M. Creelman, présidente du comité des adhésions; Laura W. Barr, membre du comité des services professionnels.

Les membres de l'AIC qui siègent au Conseil des représentantes nationales au cours des années 1969–1973 sont la présidente (Mary Felicitas: 1969–1970, Louise Miner: 1970–1972, et Marguerite Schumacher: 1972–1973), ainsi que la directrice générale, Helen K. Mussallem, à titre de conseillère de ces présidentes.

- La Commonwealth Foundation accorde une subvention de $25,000, grâce à laquelle 42 infirmières principales des pays en voie de développement pourront:
  1) assister au congrès du CII de 1969,
  2) participer à un voyage d'études avant le congrès,
  3) se réunir durant le congrès pour discuter de la formation d'une association des infirmières du Commonwealth,
  4) se réunir en 1970 (20–28 avril) pour déterminer le besoin d'un organisme régional d'infirmières aux Antilles et préparer les critères et les plans en vue d'un nouvel examen de toutes les écoles d'infirmières des Antilles du Commonwealth.

La directrice générale de l'AIC reçoit aussi la responsabilité d'organiser les sessions d'études et les réunions de juin 1969 et d'avril 1970.

- Marie Sewell, de Toronto, est nommée première représentante de l'AIC au comité des normes du Conseil canadien d'agrément des hôpitaux.
- Charlotte Whitton, maire d'Ottawa, en souvenir de trois collègues, infirmières éminentes, présente le 6 juin une chaîne en or, symbole de sa charge, à Soeur Mary Felicitas, présidente de l'AIC. Les noms des présidentes de l'Association sont inscrits sur la chaîne.

- L'AIC publie une prise de position sur "l'immigration et l'embauchage des infirmières de l'étranger", en réponse à l'augmentation du nombre d'infirmières qui émigrent au Canada.
- L'AIC publie les "Normes du service infirmier dans les services de santé (guide d'auto-évaluation)" pour aider le personnel infirmier à évaluer ses services en fonction des principes établis et des objectifs.
- Dans un mémoire présenté à la commission des relations entre universités et gouvernements par Helen K. Mussallem, directrice générale, et Shirley Good, conseillère en matière d'éducation supérieure, l'AIC recommande que le gouvernement fédéral finance la préparation des infirmières à un diplôme universitaire (au minimum $1,000,000 annuellement, en plus des bourses de formation professionnelle actuellement versées, pour la préparation au baccalauréat et à la maîtrise, et $100,000 annuellement pour la préparation au doctorat).
- L'AIC présente un mémoire au Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique. Elle y affirme que la recherche en pratique infirmière et une plus grande préparation des chercheurs dans ce domaine sont deux conditions essentielles à la prestation de soins de santé pour les Canadiens.
- Helen K. Mussallem, directrice générale de l'Association, reçoit la médaille de Service de l'Ordre du Canada.
- Le nombre d'adhérentes est passé de 78,416 en 1968 à 82,826 en 1969.

1970

- L'AIC termine les négociations et signe le contrat avec la Registered Nurses Association of Ontario pour l'achat et le transfert de son service d'examens, qui devient le noyau du Service des examens de l'Association. Un comité ad hoc est créé; il devra recommander des structures d'organisation pour le service. Par la suite un office du service des tests est établi, il constituera un comité spécial de l'AIC et devra mettre au point un examen national dans les cinq domaines cliniques; pour sa part, l'AIC garde la responsabilité du service, en particulier des questions financières et juridiques. Au 1er mai, un nouveau département est créé sous le nom de Service des examens de l'AIC.
- L'AIC octroie $10,000 à la Canadian Nurses Foundation*.
- L'AIC transforme le service de consultation en soins infirmiers en un service de recherche et de consultation. Par ce changement, elle veut adapter ce service à l'évolution des besoins (par exemple l'intérêt grandissant pour la recherche) et y répondre plus efficacement.
- L'AIC demande au gouvernement fédéral de modifier sa Loi de constitution. Désormais cependant les associations nationales doivent obtenir leurs lettres patentes du ministère de la Consommation et des Corporations, qui les a accordées. L'Association profite de ce changement pour réviser ses objectifs et rendre possible une modification dans la composition du conseil d'administration.

---

*La Canadian Nurses Foundation n'a reçu officiellement son titre français (Fondation des infirmières et infirmiers du Canada) qu'en 1976.

- L'AIC révise et publie de nouveau le document "Visées A.I.C."
- L'AIC présente un mémoire au comité permanent du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, Chambre des communes, dans lequel elle expose la position de l'Association (en 1969) sur l'immigration et l'emploi d'infirmières de l'extérieur du Canada.
- L'office du service des tests de l'AIC offre en août le premier examen d'autorisation national canadien; des candidates des 10 provinces se présentent. On dénombre 28,085 épreuves en tout.
- L'AIC énonce des prises de position sur:
  — La prestation des services de santé,
  — La prestation des soins infirmiers,
  — Le transfert des fonctions,
  — Les services de santé à la population défavorisée.
- L'AIC réussit à empêcher l'introduction au Canada de "l'assistant médical". Dans un document intitulé "Prise de position de l'AIC sur l'élargissement des fonctions de l'infirmière-l'assistant-médecin", l'Association réaffirme avec force sa conviction que l'infirmière professionnelle est la mieux qualifiée pour remplir les fonctions et responsabilités que l'on propose de destiner à cette nouvelle catégorie de travailleurs de la santé. Dans certains cas, cela équivaudrait à élargir le rôle "traditionnel" de l'infirmière; dans d'autres, il s'agit de tâches qui depuis longtemps font partie de la pratique infirmière.
- L'AIC fait part à M. John Munro, ministre de la Santé et du Bien-être social, de sa réaction au document "Rapports du groupe de travail sur les services de santé".
- L'AIC présente au ministre des Finances sa position sur le Livre blanc du gouvernement fédéral sur la taxation.
- L'AIC présente au comité du Sénat sur la pauvreté un mémoire sur la pauvreté et la santé. Ce sont Trenna Hunter, ancienne présidente, et Helen Mussallem, directrice générale, qui ont comparu au nom de l'Association aux audiences du comité.
- Le nombre des adhérentes de l'AIC s'élève à 87,126.

1971

- La première assemblée annuelle tenue conformément aux nouvelles lettres patentes a lieu le 31 mars au Château Laurier, à Ottawa. De 1908 à 1922, elles avaient lieu tous les ans, mais de 1922 à 1970 l'Association s'est réunie seulement tous les deux ans.
- L'AIC rend honneur à Helen McArthur pour sa contribution exceptionnelle à la profession infirmière.
- Après invitation, l'AIC accepte le "statut d'associé" de l'Association médicale canadienne.

- L'AIC produit deux films décrivant les activités de l'Association: "The Leaf and the Lamp" et "L'infirmière canadienne". Ils seront disponibles pour des prêts aux membres, ainsi qu'aux particuliers et groupes intéressés.
- L'AIC présente au comité permanent du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration un mémoire au sujet du livre blanc sur l'assurance-chômage (qui donnera naissance au Bill C-229, Loi sur l'assurance-chômage). Avec la promulgation de cette loi, c'est la première fois que des infirmières employées dans des hôpitaux peuvent prétendre aux prestations d'assurance-chômage.
- Dorothy Kergin est la première infirmière nommée au Conseil de recherches médicales.
- Le Service des examens corrige 47,788 épreuves présentées par les candidates à l'examen d'autorisation de pratique d'infirmière et d'infirmière auxiliaire. Les candidates se répartissent de la façon suivante: infirmières-225 en français et 11,566 en anglais; infirmières auxiliaires-96 en français et 2,329 en anglais.
- Helen K. Mussallem, directrice générale, est la première professionnelle de la santé et la deuxième femme nommée au Conseil économique du Canada par le Premier ministre du Canada.
- La présidente et la directrice générale adjointe de l'AIC, ainsi que d'autres membres invités, participent à un atelier parrainé par le Collège des médecins de famille du Canada et consacré au rôle des autres professionnels de la santé dans la prestation des soins de santé primaires. Cette réunion fait suite à la prise de position du Collège, qui favorise l'infirmière comme assistante du médecin de famille.
- L'AIC énonce des prises de positions sur les programmes de planification familiale et sur les droits des infirmières relativement aux soins des clientes subissant un avortement thérapeutique.
- L'AIC crée un comité spécial de la recherche en sciences infirmières.
- Le Conseil des représentantes nationales du CII se réunit à Dublin, en Irlande, en juillet; 53 des 74 associations nationales membres sont représentées. Louise Miner, présidente de l'AIC, et Helen Mussallem, directrice générale, qui l'accompagne à titre de conseillère, représentent l'Association.
- La Fédération des infirmières du Commonwealth est créée grâce à une subvention de la Commonwealth Foundation. L'AIC en devient membre associé. Helen K. Mussallem, directrice générale, est élue au conseil d'administration provisoire à titre de représentante de la région de l'Atlantique.
- Le nombre d'adhérentes s'élève à 88,873.

1972

- Vingt-cinq membres de l'AIC ont, sur invitation, participé à la conférence du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social consacrée à l'aide au médecin et aux rôles complémentaires du médecin et de l'infirmière.

- Publications de l'AIC
  — "Directives pour l'élaboration des normes de soins infirmiers", document préparé par le comité ad hoc sur les normes de soins infirmiers, qui a reçu en 1970 le mandat de créer un outil capable de mesurer la qualité des soins; les directives publiées sont largement utilisées par les services infirmiers des hôpitaux partout au Canada.
  — Un document sur le "perfectionnement du personnel", rédigé par Patricia M. Wadsworth à la demande des associations membres. Il énonce les principes de perfectionnement du personnel applicables aux infirmières d'une équipe dans un organisme de soins de santé.
  — "Normes du service infirmier dans les services de santé (guide d'auto-évaluation)" — réimpression de l'édition de 1969.

- Publications des rapports d'enquête ou d'études effectuées par l'agent de recherche de l'AIC:

  — Une enquête sur la situation de l'emploi chez les infirmières du Canada, au 30 septembre 1971. Cette enquête expose les possibilités d'emploi qui s'offrent aux diplômées des écoles canadiennes d'infirmières ayant reçu l'autorisation d'exercice pour la première fois en 1971.
  — Une étude intitulée: "Quelques obstacles à la poursuite des études chez les infirmières". Cette étude a été financée par une subvention du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'AIC examine sa prise de position de 1971 sur les programmes de planification familiale, elle en publie une version révisée dans laquelle elle affirme que la planification familiale et les services de soutien connexes sont essentiels aux soins de santé individuels et familiaux.

- Le conseil d'administration de l'AIC approuve le document "Ethique de la recherche en sciences infirmières", préparé par le comité spécial consacré à ce domaine et destiné à guider les infirmières qui font de la recherche. Il est publié dans le numéro de septembre de *The Canadian Nurse* et *L'infirmière canadienne*.

- Le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux invite l'AIC à présenter la liste des infirmières à inclure dans les équipes d'évaluation des services de soins prolongés.

- Le nombre d'adhérentes s'élève à 92,315.

1973

- Sur les instances de l'AIC, un timbre commémorant le 300e anniversaire de la mort de Jeanne Mance est émis par le ministère des Postes du Canada en avril et la directrice de l'Association reçoit un album-souvenir relié en reconnaissance du rôle de l'AIC dans cette affaire.

- L'AIC reçoit un siège au Conseil canadien d'agrément des hôpitaux. Isobel MacLeod est le premier membre à y représenter l'Association, qui depuis plu-

sieurs années réclamait une décision de ce genre, convaincue qu'elle était que la profession devrait avoir son mot à dire dans les décisions d'orientation concernant l'agrément des hôpitaux et dans l'évaluation des services hospitaliers.

- Publication de trois documents de travail:

  — Document de travail sur les trois principaux rôles des associations provinciales d'infirmières, rédigé par Soeur Madeleine Bachand. Il s'agit d'une étude comparative du rôle, des fonctions et de l'organisation des associations provinciales d'infirmières, et des difficultés qu'elles rencontrent pour satisfaire les besoins d'une société en évolution.
  — Document de travail sur la spécialisation des infirmières, rédigé par Alice J. Baumgart. Il s'agit d'un résumé des vues sur cette question rassemblées dans les hôpitaux du Canada et dans les milieux de pratique infirmière.
  — "Etude préliminaire sur les infirmières auxiliaires du Canada", rédigée par Soeur Madeleine Bachand et portant sur le personnel infirmier, et plus particulièrement sur les infirmières auxiliaires et sur leur rôle dans l'équipe de soins.

- Fidèle à son enseignement sur la promotion de la santé, l'AIC interdit l'usage du tabac aux réunions du conseil d'administration.

- Au congrès du Conseil international des infirmières et à l'assemblée des représentantes nationales de Mexico, les membres de l'AIC élus pour le mandat 1973--1977 ont été: Verna Huffman Splane, 3e vice-présidente et Nicole Du Mouchel, membre du conseil d'administration.

- L'AIC et le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social parrainent conjointement une conférence nationale sur "l'infirmière et le service communautaire". Plus de 200 infirmières intéressées à la santé à des titres divers y ont assisté, ont discuté du rôle de l'infirmière dans ce milieu de travail et suggéré des moyens d'adapter les programmes de formation à leurs besoins. Verna Huffman Splane, infirmière conseillère principale, et Helen K. Mussallem, directrice générale, font partie du comité de planification des stratégies.

- L'AIC publie des prises de position sur:
  — "Le rôle élargi de l'infirmière - Troisième partie: L'infirmière et les soins de première ligne."
  — "La spécialisation des infirmières."

- À l'invitation du gouvernement fédéral, l'AIC présente un mémoire au comité consultatif d'évaluation de la salubrité des aliments, direction générale de la protection de la santé nationale, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

- L'AIC collabore avec l'Organisation mondiale de la santé à une étude multinationale sur l'immigration des médecins et des infirmières pour déterminer les causes et les effets de ce phénomène; elle fournit à l'OMS par la publication *Statistiques* des données annuelles et des tableaux de tendance.

- L'AIC précise sa réaction au rapport Hasting concernant l'étude sur les centres de soins communautaires de santé et la présente au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans l'ensemble, elle est favorable au rapport.

- Le nombre d'adhérentes s'élève à 97,152.

1974

- Le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux emploie Ferne Trout comme infirmière-conseil. L'AIC nomme trois administratrices qu'elle charge de revoir les critères d'évaluation des services infirmiers et de recommander des changements dans le guide du Conseil.
- La présidente Huguette Labelle et la directrice générale, Helen K. Mussallem, sont invitées par le Conseil des sciences du Canada à un colloque sur le rapport n° 22 *Les services de santé et la science*.
- La Fédération des infirmières du Commonwealth, formée en 1971, groupe maintenant des représentantes de 33 pays. Helen K. Mussallem, directrice générale, est élue au premier conseil d'administration officiel de la Fédération comme représentante de la région de l'Atlantique.
- L'AIC publie une prise de position sur "L'infirmière sage-femme."
- Helen K. Mussallem, directrice générale, est nommée au Conseil économique du Canada pour un second mandat et réélue membre de son comité exécutif.
- L'AIC présente sa réponse et ses remarques finales à la Commission royale d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales (commission Le Dain).
- L'AIC présente à L'Agence canadienne de développement international (département des organismes non gouvernementaux) une demande de financement pour créer le secrétariat de l'organisme régional des infirmières des Antilles; elle reçoit $38,600 pour les trois premières années de fonctionnement. Cette mesure avait été proposée à une réunion inaugurale en décembre 1972; un comité exécutif avait été constitué et une secrétaire administrative nommée. Selon les conditions posées à la subvention de l'ACDI, la directrice générale de l'Association fournit ses services de consultation à l'organisme régional.
- Lyle M. Creelman, Alice Girard et E. A. Electa MacLennan ont reçu de l'AIC une distinction honorifique pour leur contribution exceptionnelle aux soins infirmiers.
- La bibliothèque de l'AIC, reconnue par la Bibliothèque nationale du Canada comme la "bibliothèque nationale en soins infirmiers", célèbre son dixième anniversaire. Elle possède maintenant 12,000 livres et documents, 450 périodiques, y compris 60 revues étrangères en soins infirmiers, 3,000 dossiers biographiques individuels consacrés à des figures marquantes de la profession, 540 conventions collectives, des exemplaires d'anciens programmes de formation de base ou universitaire, des documents juridiques et bien d'autres choses encore. La collection des études canadiennes en sciences infirmières est unique en son genre. Elle est la seule qui réunisse les thèses de maîtrise et de doctorat rédigées par les infirmières canadiennes, et les chercheurs en font un large usage soit en la consultant sur place, soit en l'utilisant grâce aux prêts entre bibliothèques.
- Le nombre d'adhérentes s'élève à 104,124.

LIBRARY
Canadian Nurses' Association
50 THE DRIVEWAY
OTTAWA, ONT. K2P 1E2
CANADA

1975

- Le décret constituant la Northwest Territories Registered Nurses Association a été adopté en janvier par le Conseil territorial et l'association a été admise dans l'AIC en décembre.
- L'AIC présente un mémoire au comité spécial sur la politique de l'immigration, ministère de l'Immigration, dans lequel elle souligne la nécessité d'une étroite collaboration entre les responsables de l'immigration, les organismes provinciaux d'agrément et les employeurs du Canada pour éviter des difficultés inutiles aux infirmières désirant immigrer au pays.
- Le comité ad hoc sur la structure des cotisations recommande l'utilisation d'un nouveau barème fondé sur un autre principe en remplacement de celui utilisé depuis la fondation de l'Association.
- Les représentantes de l'AIC, au cours d'une réunion avec le sous-ministre de la santé, l'informent que:
  1) l'AIC a la conviction que l'existence d'un mécanisme d'agrément pour toutes les professions de la santé serait dans l'intérêt de tous, professionnels et public, et que
  2) l'AIC appuierait la création d'un comité ou d'un organisme conjoint qui serait chargé de coordonner une action en ce sens.
- La présidente, Huguette Labelle, et la directrice générale, Helen K. Mussallem, ont, à l'invitation du Premier ministre, assisté à une réunion de professionnels des services de santé et de ministres pour explorer comment il serait possible de travailler ensemble à lutter contre l'inflation et à favoriser une plus grande stabilité économique.
- A la suite de la démission de Isobel MacLeod (nommée en 1973), Helen Taylor est nommée représentante de l'AIC au Conseil canadien d'agrément des hôpitaux. Le nombre d'infirmières évaluatrices ne cesse de croître; il n'est pas rare que des établissements de soins prolongés soient évalués uniquement par des infirmières.
- L'AIC publie des prises de position sur:
  — L'agrément des programmes de formation dans les disciplines de la santé,
  — Le rôle de l'infirmière dans la promotion de la santé,
  — L'usage du tabac.
- Anne Hanna est nommée rédactrice de *The Canadian Nurse*; elle succède à A. Linabury, qui a occupé ce poste pendant dix ans.
- Huguette Labelle, présidente, et Helen Mussallem, qui l'accompagne à titre de conseillère, ont assisté à la réunion du Conseil des représentantes nationales du CII à Singapour.
- Le nombre d'adhérentes s'élève à 111,846.

1976

- Le ministre de la Consommation et des Corporations accorde des lettres patentes supplémentaires prévoyant:
  - — la modification du titre français de l'Association, qui devient l'Association des infirmières et infirmiers du Canada,
  - — l'addition d'une onzième association membre, la Northwest Territories Registered Nurses Association,
  - — la modification du titre de l'Association des infirmières du Québec, qui devient l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec,
  - — l'augmentation du nombre de membres à élire au conseil d'administration qui passe de trois à cinq,
  - — la révision des pouvoirs et fonctions du conseil,
  - — la création d'un comité permanent dit comité du Service des examens.

- Statistique Canada publie "Soins infirmiers du Canada: Statistiques des soins infirmiers", qui se fonde sur les données de 1974 et remplace la brochure annuelle de l'AIIC, *Statistiques*.

- L'AIIC tient son assemblée annuelle et son congrès à Halifax, au cours desquels:
  - — l'hypothèque de la Maison de l'AIIC est brûlée,
  - — une cérémonie marque officiellement l'adhésion de la Northwest Territories Nurses Association à l'AIIC,
  - — les statuts de l'AIIC sont modifiés de façon qu'un membre représentant la recherche en sciences infirmières puisse être élu au conseil d'administration,
  - — une résolution est adoptée demandant à l'AIIC de jouer un rôle de premier plan pour que des programmes de doctorat en sciences infirmières soient établis,
  - — un membre représentant l'administration en soins infirmiers est élu pour la première fois,
  - — les membres décident, par un vote, de faire passer la cotisation individuelle de $12 en 1977 à $18 en 1978.

- L'AIIC reçoit et parraine conjointement la IXe Conférence internationale des spécialistes en éducation sanitaire, qui a lieu à Ottawa et rassemble plus de 1000 délégués venus de 82 pays. Helen Mussallem, directrice générale, représente l'Association au comité de planification et à la conférence elle-même.

- Verna Splane, 3e vice-présidente du Conseil international des infirmières, représente le CII, l'AIIC et la Fédération des infirmières du Commonwealth à Habitat, la conférence des Nations-Unies sur les établissements humains, qui a lieu à Vancouver.

- L'AIIC publie une prise de position sur "les contraintes fiscales imposées aux services de santé."

- L'AIIC s'assure un deuxième siège au conseil d'administration du Conseil canadien d'agrément des hôpitaux. Fernande Harrison y représentera l'AIIC avec Helen Taylor, qui y siège déjà.

- Le conseil d'administration de l'AIIC autorise une enquête nationale sur le rôle élargi des infirmières au Canada. Son objectif est de déterminer les responsabilités, le cadre de travail, la formation, la rémunération, la protection juridique et le statut des infirmières travaillant en milieu communautaire. Un rapport analytique et interprétatif, dont l'étude débute, sera publié en 1977.
- L'AIIC approuve le principe d'un examen de synthèse rédigé dans les deux langues officielles et destiné à remplacer les cinq épreuves actuellement en vigueur.
- L'AIIC crée un comité ad hoc chargé d'étudier le projet de loi C-68, *Loi modifiant la loi sur les soins médicaux*. Dans son mémoire, l'AIIC a présenté des solutions de rechange en ce qui concerne les soins actifs et la création de services de prévention. Ce projet de loi est adopté en juin par la Chambre des communes.
- L'Agence canadienne de développement international, département des organismes non gouvernementaux, accorde à l'AIIC une subvention de $65,000 pour lui permettre de mener à bien neuf projets internationaux demandés par des pays en voie de développement: Haïti, le Zaïre, le Botswana, le Malawi, Cuba, le Liban et l'organisme régional des infirmières des Antilles du Commonwealth.
- La Fondation des infirmières et infirmiers du Canada accorde une subvention de $5,000 à l'Association canadienne des écoles universitaires de nursing pour qu'elle poursuive son travail sur l'agrément des infirmières. C'est la première subvention de recherche accordée par la Fondation.
- Le nombre d'adhérentes s'élève à 115,584.

1977

- Helen Taylor, présidente élue de l'AIIC, devient présidente du Conseil canadien d'agrément des hôpitaux; elle est la première infirmière à remplir ces fonctions. Fernande Harrison reste la deuxième représentante de l'Association auprès du Conseil et Marcia Dodick est nommée représentante de l'Association au comité consultatif du CCAH chargé d'évaluer les soins prolongés.
- Glenna Rowsell représente l'AIIC, à titre de membre de la délégation des travailleurs canadiens, à la Conférence internationale du travail, qui a lieu en juin à Genève, Suisse. Sont adoptées à cette assemblée, la Recommandation 157 et la Convention 149 concernant l'emploi et les conditions de travail du personnel infirmier.
- L'AIIC reçoit une subvention de $23,124 du ministre d'Etat, Santé et Sport amateur, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour son programme d'amélioration de la santé des infirmières. Une partie de la subvention est destinée à la rémunération d'un directeur de projet chargé de mettre en oeuvre, diriger et évaluer le programme.
- Joan Gilchrist, présidente de l'AIIC, participe à l'ouverture officielle de l'édifice Jeanne Mance, qui fait partie du complexe administratif du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada à Tunney's Pasture à Ottawa. Ce titre honore la première infirmière du Canada.

- Constance Swinton termine une étude de faisabilité sur l'ouverture d'un bureau international à l'AIIC. Cette étude est financée par l'Agence canadienne de développement international, département des organismes non gouvernementaux. Un rapport est présenté au conseil d'administration de l'Association.
- Helen K. Mussalem, directrice générale de l'AIIC, reçoit le titre de membre honoraire du Royal College of Nursing, Londres, Angleterre, à l'occasion des fêtes du soixantième anniversaire de cette institution. Mme Mussallem est la première infirmière à l'extérieur du Royaume-Uni à recevoir cet honneur, qui récompense les infirmières ayant apporté une contribution internationale exceptionnelle à la profession.
- Rae Chittick reçoit les honneurs de l'AIIC pour sa contribution exceptionnelle à la profession infirmière.
- L'AIIC crée une direction des relations de travail et Glenna Rowsell en est nommée directrice.
- Au congrès du Conseil international des infirmières et à l'assemblée du Conseil des représentantes nationales, qui ont lieu à Tokyo, Verna Huffman Splane, membre de l'AIIC, est nommée 2e vice-présidente. Les membres de l'Association qui appartiennent au Conseil des représentantes nationales sont la présidente (Joan Gilchrist, 1977–1978, Helen Taylor, 1978–1980) et la directrice générale, qui l'accompagne à titre de conseillère.
- L'AIIC parraine un colloque sur la méthodologie de la recherche infirmière. Financée grâce à une subvention du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, cette rencontre est consacrée aux difficultés rencontrées par les infirmières canadiennes dans la recherche en sciences infirmières. Les procès-verbaux sont disponibles en anglais et en français.
- La directrice générale, Helen K. Mussallem, est invitée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que par le Secrétaire d'État, à faire partie de la délégation représentant le gouvernement canadien à la 30e Assemblée mondiale de la santé, qui a lieu à Genève du 2 au 20 mai. Elle est la première déléguée non gouvernementale à faire partie de la délégation du Canada et l'une des deux seules infirmières présentes à cette rencontre. L'Assemblée réunit plus de 150 pays qui, à l'unanimité, adoptent une résolution historique sur "La santé pour tous en l'an deux mille". Le Canada a également présenté une résolution sur les soins infirmiers, qui a été adoptée.
- Le nombre d'adhérentes s'élève à 122,478.

1978

- L'AIIC joue un rôle primordial dans la décision de retirer du commerce deux produits dangereux: "le porte-biberon" et la "cigarette d'essai".
- La directrice générale, Helen K. Mussallem, fait partie du comité de planification de la réunion de la Fédération mondiale des associations pour la santé publique

(prévue pour les 23–26 mai à Halifax) et de la conférence de l'Association canadienne d'hygiène publique. Un grand nombre d'infirmières du Canada et de l'étranger assistent à ces deux rencontres, dont le thème commun est: "Soins de santé primaires — perspective globale".

- Le comité ad hoc de l'AIIC, créé en 1974 pour fixer des normes de formation, achève sa tâche et l'Association publie les *"Normes canadiennes de la formation infirmière"* — une "première" au Canada!

- La direction des relations de travail entreprend de publier deux fois par mois les renseignements qu'elle centralise sur les conventions collectives, les salaires, les droits et les décisions d'arbitrage dans la profession infirmière. Cette information est destinée aux membres de la conférence de négociation, formée des présidentes et des directrices générales des syndicats provinciaux d'infirmières.

- Devant l'inquiétude de l'AIIC et son souhait que l'on effectue un examen complet des méthodes actuelles de dotation des services de soins infirmiers, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social du Canada réagit et charge Irene Buchan d'examiner la situation actuelle de la dotation dans ce domaine, les méthodes utilisées et leurs répercussions sur la mesure de la charge de travail.

- Le gouvernement fédéral crée le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Huguette Labelle et Margaret Charters, membres de l'AIIC, sont nommées au conseil d'administration de ce centre pour un mandat de quatre ans à partir de janvier 1979.

- L'AIIC tient ses assemblée annuelle et congrès de 1978 à Toronto. Au cours de cette rencontre:
  - les statuts sont modifiés pour que les comités du service des examens et de la recherche infirmière deviennent des comités permanents;
  - pour la première fois, un membre représentant la recherche en sciences infirmières est élu au conseil d'administration de l'Association;
  - par un vote unanime, les membres appuient les infirmières du General Hospital de Vancouver qui s'inquiètent des soins prodigués aux patients et cherchent à obtenir l'autonomie professionnelle pour assumer leurs responsabilités;
  - les membres souhaitent que l'AIIC, de concert avec l'ACEUN, l'ACCC et d'autres organismes appropriés, élabore un mécanisme national d'agrément des programmes de formation en sciences infirmières;
  - les membres invitent instamment les universités possédant un programme de baccalauréat en sciences infirmières à introduire le plus tôt possible dans la formation de base une préparation aux soins de première ligne;
  - les membres décident de poursuivre la création d'un programme de doctorat en sciences infirmières au Canada.

- L'AIIC tient un colloque sur la préparation des infirmières canadiennes au doctorat et en publie les travaux. Cette rencontre est coparrainée par l'AIIC, la FIIC et l'ACEUN, et financée par une subvention de $38,250 accordée par la Fondation Kellogg à la FIIC.

- Le nombre d'adhérentes s'élève à 121,494.

1979

- L'AIIC présente un mémoire à la Commission d'enquête sur les excédents de la main-d'oeuvre et les mises à pied, et à la Commission d'enquête sur le congé-éducation et sur la productivité.
- La présidente, Helen Taylor, et la directrice générale, Helen K. Mussallem, représentent l'AIIC à la réunion du Conseil des représentantes nationales du CII, à Nairobi (Kenya), ainsi qu'à l'atelier qui a suivi. Cet atelier, parrainé par le Conseil international des infirmières et par l'Organisation mondiale de la santé est consacré au rôle de l'infirmière dans les soins de santé primaires.
- A l'assemblée annuelle de l'AIIC, les déléguées modifient les statuts de l'Association de façon à faire siéger trois représentants du public au conseil d'administration.
- En présence du gouverneur général, Edward Schreyer, l'AIIC honore Moyra Allen et Huguette Labelle pour leur contribution exceptionnelle aux soins infirmiers.
- Trois projets prioritaires sont lancés:
  - Un comité spécial sur l'agrément est créé avec des représentantes de l'ACEUN, de l'AIIC et de la FIIC, et une proposition de financement est préparée et présentée à la Fondation Kellogg.
  - Un groupe de travail est créé et chargé d'élaborer une définition et des normes de la pratique infirmière; Patricia Wallace est nommée directrice du projet.
  - Soeur Simone Roach est nommée directrice d'un groupe de travail chargé d'élaborer un code canadien de déontologie pour les infirmières.
- L'AIIC parraine la Conférence nationale sur la formation infirmière, qui rassemble à Ottawa 350 infirmières venues discuter de priorités et de questions d'intérêt commun.
- Pour donner suite au colloque de 1978 sur la préparation des infirmières canadiennes au doctorat, le conseil d'administration de l'AIIC appuie la proposition de financement dite "Opération Bootstrap", qui est présentée en novembre à la Fondation Kellogg.
- Le nombre d'adhérentes s'élève à 127,312.

1980

- La première séance de l'examen de synthèse en anglais et en français a lieu en août. Le conseil d'administration accepte que l'on publie le modèle ayant servi à l'élaboration de cet examen.
- L'AIIC reçoit $60,000 du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et termine la phase I du projet d'élaboration de normes, qui conduira à la publication du document "Définition de la pratique infirmière—normes de la pratique infirmière". Le conseil approuve le budget de la deuxième phase du projet.

- L'AIIC publie le "Code de déontologie de l'AIIC: Les fondements d'une éthique professionnelle pour le service infirmier au Canada", document rédigé par Soeur Simone Roach. Le conseil d'administration de l'Association crée un comité ad hoc, qui sera chargé de refaire la section III retirée du code publié: "L'ouverture aux autres conçue comme idéal de l'organisation communautaire des soins de santé".

- L'AIIC présente en mars à la commission d'enquête sur les services de santé un mémoire intitulé "Pour revitaliser le système de santé". Cette commission, dirigée par Emmet Hall, a été créée par le gouvernement fédéral en 1979 pour déterminer "si le système de santé actuel atteint ses objectifs". Les conclusions de la commission sont publiées en septembre; l'ancien juge Emmet Hall déclare, entre autres, que le document soumis par l'AIIC demande une étude attentive de la part de tous les gouvernements et il recommande qu'on lui accorde tout le sérieux voulu. L'AIIC accentue ses efforts pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le document et invite ses membres à soutenir cet objectif.

- L'AIIC et des représentantes de l'Association des écoles universitaires de nursing rencontrent en mai, à Battle Creek, au Michigan, des membres de la Fondation Kellogg pour discuter du financement de la poursuite du projet d'agrément. On fait une enquête auprès des écoles d'infirmières pour savoir dans quelle mesure elles sont intéressées par un programme d'agrément et un rapport est présenté à la Fondation Kellogg en décembre.

- Helen Taylor est élue présidente de la Fédération des infirmières du Commonwealth; c'est la première Canadienne à occuper ce poste.

- A l'invitation du gouvernement fédéral, l'AIIC accepte de présenter un mémoire au comité parlementaire sur "les perspectives d'emploi pour les années '80". Une date provisoire pour la comparution de l'AIIC est fixée au début de 1981.

- L'AIIC tient son assemblée annuelle et son congrès à Vancouver. Durant cette rencontre:
  - Les déléguées demandent à l'AIIC d'étudier les questions inhérentes à la formation continue des infirmières et de présenter un énoncé de position sur la formation continue des infirmières autorisées du Canada.
  - Les déléguées demandent que l'AIIC a) affirme à nouveau sa conviction que la dirigeante responsable du service de soins infirmiers doit être une infirmière autorisée du point de vue de l'éducation, membre du personnel administratif supérieur de l'hôpital, responsable directement devant le directeur général, et b) prie le Conseil canadien d'agrément des hôpitaux d'insister sur la norme susmentionnée dans la section "Service de soins infirmiers" du Guide d'agrément des hôpitaux.
  - Les déléguées demandent que l'AIIC élabore une prise de position sur les conditions minimales d'admission à l'exercice de la profession infirmière.
  - Les déléguées demandent que l'AIIC étudie la possibilité de mettre au point des examens d'agrément dans les principaux secteurs de spécialisation infirmière.

— Les déléguées demandent que l'AIIC souscrive officiellement au principe selon lequel les services infirmiers indépendants donnés aux clients par des infirmières professionnelles ouvrent droit aux prestations prévues par les régimes de santé provinciaux.
— Les déléguées demandent que l'AIIC encourage l'utilisation du programme de sensibilisation "L'allaitement au sein" mis au point par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et par la Société canadienne de pédiatrie, comme outil d'enseignement pour les infirmières autorisées.
— Les déléguées demandent à l'AIIC d'inviter instamment les organismes fédéraux à fournir un service d'infirmières conseils en santé du travail au niveau fédéral.
— Les déléguées demandent à l'AIIC d'inviter instamment le gouvernement fédéral à rendre obligatoire l'utilisation de contenants à l'épreuve des enfants pour tous les produits dangereux d'usage domestique.
— Les déléguées demandent que l'AIIC parraine une deuxième conférence nationale sur la formation infirmière, qui soit axée sur les aspects cliniques de la formation et qui s'autofinance.
— Les déléguées demandent instamment à l'AIIC d'organiser, à l'intention des infirmières administratrices, une conférence sur les pouvoirs et les responsabilités liés à la gestion des soins infirmiers.
— Les déléguées demandent à l'AIIC d'élaborer et d'étudier un plan en ce qui a trait aux questions de représentation équitable et de tarif unitaire des associations, membres de l'Association.
— Les déléguées demandent que l'AIIC étudie les questions inhérentes à la formation des infirmières en administration infirmière.

- L'AIIC, ainsi que la FIIC et l'ACEUN, présentent à la Fondation Kellogg une demande de subvention de 5.2 millions de dollars pour financer le démarrage d'un programme de doctorat en sciences infirmières, la création de deux consortiums de recherche et deux ou trois autres projets, y compris des bourses d'urgence pour la préparation au doctorat.

- L'AIIC publie le premier inventaire des statistiques sur le doctorat en sciences infirmières au Canada; il en ressort que 81 infirmières possèdent un doctorat et que 72 autres sont actuellement inscrites à des programmes de doctorat.

- L'AIIC honore Helen K. Mussallem pour sa contribution exceptionnelle aux soins infirmiers et la bibliothèque nationale en soins infirmiers à la Maison de l'AIIC devient la bibliothèque Helen K. Mussallem.

- L'AIIC fait don de $10,000 à la FIIC pour le fonds Virginia A. Lindabury, créé en 1980 à la mémoire de cette infirmière, qui a été rédactrice de *The Canadian Nurse* de 1965 à 1975.

- Le nombre d'adhérentes s'élève à 132,140.

III. Histoire

Présence donne la liste des infirmières auxquelles l'Association a décerné le titre de membre honoraire. Les nouvelles lettres patentes octroyées en 1970 par le ministre de la Consommation et des Corporations et les nouveaux statuts ne prévoient que trois catégories de membre: associé, ordinaire et affilié, mettant ainsi fin à la pratique qui consiste à conférer la qualité de membre honoraire. Cependant par la suite les statuts ont été modifiés de façon à donner au conseil d'administration le pouvoir et la responsabilité d'honorer ceux et celles qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la profession infirmière.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES DE L'AIIC

Au cours de la septième décennie, l'AIIC a honoré les infirmières suivantes pour leur contribution exceptionnelle à la profession infirmière.

- 1971 — Helen McArthur
- 1974 — Lyle M. Creelman
  — Alice Girard
  — E. A. Electa MacLennan
- 1977 — Rae Chittick
- 1979 — Moyra Allen
  — Huguette Labelle
- 1980 — Helen K. Mussallem.

Au nom de l'AIC, E. Louise Miner offre à Helen G. McArthur un bracelet en or, 1971.

PRÉSIDENTES DE L'AIIC

Soeur Mary Felicitas 1967–19

E. Louise Miner 1970–1972

Marguerite Schumacher 1972–1974

Huguette Labelle 1974–1976

Joan M. Gilchrist 1976–1978

Helen D. Taylor 1978–1980

Shirley M. Stinson 1980–198

Canadian Nurses' Association
50 THE DRIVEWAY
OTTAWA, ONT. K2H 1
CANADA

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AIIC

Helen K. Mussallem a rempli cette fonction durant toute la décennie.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DE L'AIIC

De 1908 à 1922, l'Association a tenu des assemblées générales annuelles. De 1922 à 1970, les assemblées ont eu lieu tous les deux ans. Conformément aux nouvelles lettres patentes, octroyées en 1970, l'AIIC doit maintenant avoir des assemblées annuelles. La pratique s'est établie de tenir une réunion annuelle à Ottawa une année et d'associer un congrès à l'assemblée annuelle de l'année suivante, qui a lieu alors dans la ville choisie par l'association hôte.

Depuis 1970, les assemblées annuelles et les congrès biennaux ont eu lieu dans les villes suivantes:

35e assemblée biennale	Fredericton	14–19 juin 1970
36e assemblée annuelle	Ottawa	31 mars 1971
37e assemblée annuelle (et congrès)	Edmonton	25–29 juin 1972
38e assemblée annuelle	Ottawa	12 avril 1973
39e assemblée annuelle (et congrès)	Winnipeg	16–21 juin 1974
40e assemblée annuelle	Ottawa)	3 avril 1975
41e assemblée annuelle (et congrès)	Halifax	20–23 juin 1976
42e assemblée annuelle	Ottawa	31 mars 1977
43e assemblée annuelle (et congrès)	Toronto	25–28 juin 1978
44e assemblée annuelle	Ottawa	29 mars 1979
45e assemblée annuelle (et congrès)	Vancouver	22–25 juin 1980

A l'ouverture de la 35e assemblée générale annuelle de l'AIC, en 1970, à Frédéricton, Nouveau-Brunswick, Verna M. Huffman, infirmière conseillère principale au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, parle des services de santé et de bien-être social au Canada. Assise derrière elle, (à droite) Soeur Mary Felicitas, présidente sortante, et l'honorable Wallace S. Bird, Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Congrès de l'AIC, Edmonton, juin 1972
Debout (de gauche à droite): Mme Brooks, Mlle B. Palfrey, Mme D. Fletcher, Mme D. Danyluck, Mme N. Priddle, Mme V. Bodley, Mme J. Florence, Mme J. Winters. Première rangée (à genoux) Mme J. Chinell, Mme N. Tenant.

Danses écossaises, congrès de l'AIC, Winnipeg, juin 1974.

On fait brûler l'hypothèque de la maison de l'AIIC, au congrès de juin 1976, à Halifax.

Sept nouveaux membres du Bureau de l'AIIC, au congrès de 1978, à Toronto: (de gauche à droite) Ginette Rodger, Odile Larose, Linda Gosselin, Helen Taylor, Myrtle Crawford, Sheila O'Neil et Shirley Stinson.

Congrès de l'AIIC, Vancouver, juin 1980
(de gauche à droite) Helen P. Glass, présidente désignée, Helen D. Taylor, présidente, 1978–1980, Shirley M. Stinson, présidente nouvellement élue, 1980–1982.

IV. Cap sur la huitième décennie

La septième décennie laissera le souvenir d'un changement rapide, d'une accélération dans la profession. Les programmes et projets lancés durant cette période continueront à porter des fruits dans les années à venir. Les infirmières ont cessé de vivre repliées sur elles-mêmes, elles ont montré qu'elles étaient des professionnelles bien préparées, non seulement qualifiées et capables d'avoir une influence positive et bénéfique sur le service de soins, mais aussi aptes à s'affirmer, à se faire connaître.

Aussi, au début de cette huitième décennie, la profession infirmière, maintenant organisée, se trouve-t-elle sur le seuil d'un avenir nouveau et passionnant. Si les infirmières doivent franchir ce seuil et saisir l'occasion unique qui leur est offerte d'améliorer les soins dans une société toujours plus consciente de la santé, elles doivent continuer à manifester la lucidité et le courage avec lesquels elles ont, au cours de ces dix dernières années, accueilli les nouvelles idées, les nouveaux rôles, les nouvelles exigences.

Dans le mémoire qu'elle a présenté à la commission Hall: "Pour revitaliser le système de santé", l'Association précise les moyens par lesquels les infirmières peuvent améliorer la qualité de la santé et des soins dispensés aux Canadiens. Dans les conclusions de son enquête, le juge Emmet Hall a souligné l'apport de l'AIIC. Il a écrit de son mémoire que c'était le plus impressionnant de ceux que la Commission ait reçus (il y en avait 400). Il l'a traité de positif, de tourné vers l'avenir. Il a dit approuver, dans l'ensemble, ses propositions. Selon lui, lorsque les infirmières demandent qu'on fasse davantage appel à elles et à leur compétence, elles sont amplement justifiées. Il affirme en terminant que ce document demande une étude attentive de la part de tous les gouvernements et il recommande qu'on y apporte tout le sérieux voulu.

Cependant, pour franchir ce pas, la profession infirmière devra montrer sa force. Lorine Besel déclare en 1980 dans son adresse à l'assemblée annuelle de l'AIIC:

> "Le changement, quels que soient sa forme ou son objectif, le lieu, l'époque, le groupe ou la société où il se produit, est toujours et partout le fait d'une poignée de particuliers ou de groupes puissants."

Helen K. Mussallem, elle, écrivait dans son éditorial des numéros de février 1981 de *The Canadian Nurse* et de *L'infirmière canadienne*:

"La profession d'infirmière, dans ses structures actuelles, possède non seulement l'effectif et l'organisation nécessaires pour combler les lacunes des soins de santé mais aussi les moyens qu'il faut pour multiplier les points d'accès aux services de santé et pour élargir son propre rôle: il suffit qu'elle s'en serve."

Les infirmières ont devant elles un immense défi à relever, une occasion unique à saisir. Seront-elles à la hauteur de la tâche au cours des dix prochaines années? L'histoire le dira.

OTTAWA